

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 12

Artikel: Quelle est la proportion des syndiqués?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

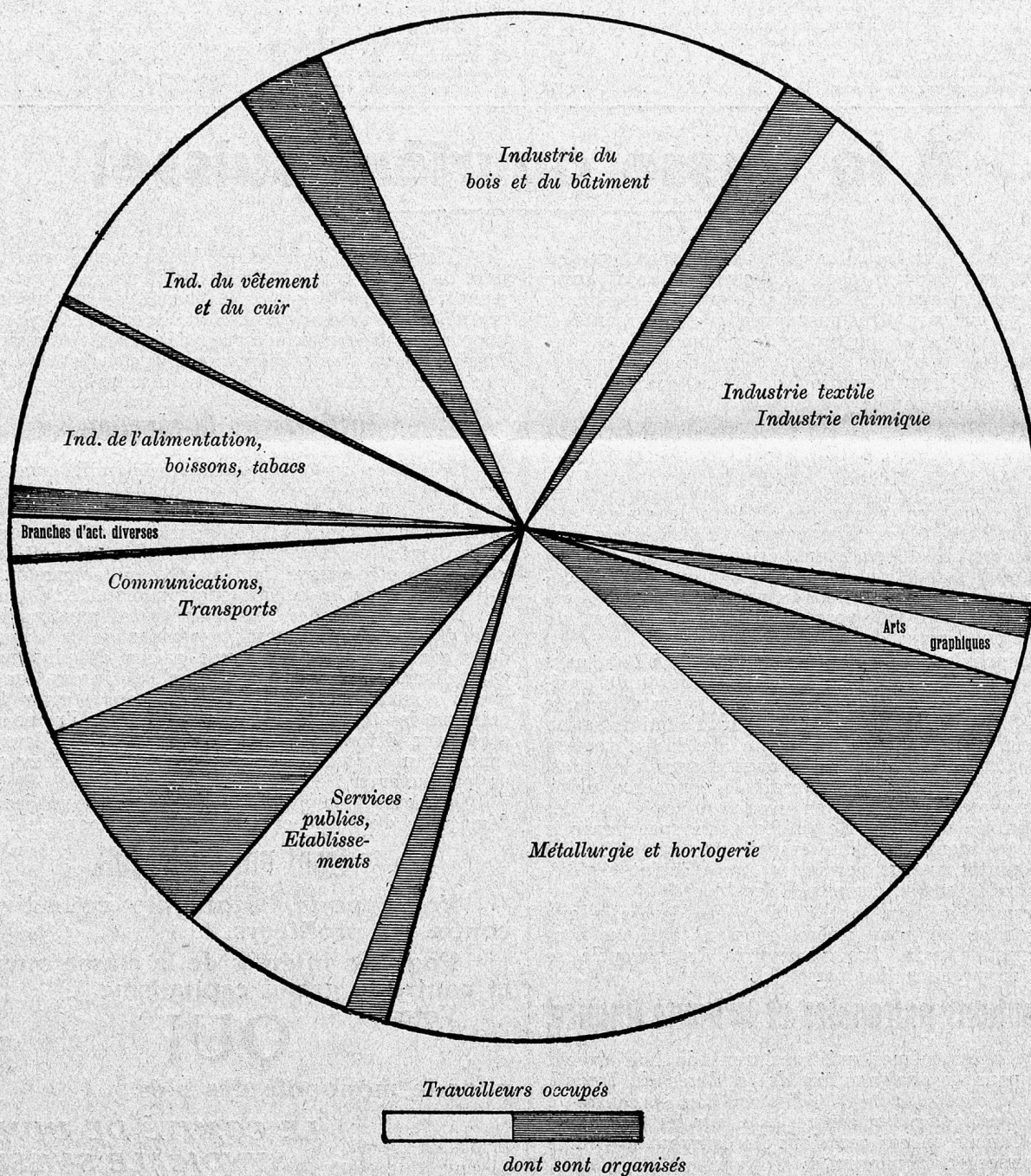
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelle est la proportion des syndiqués ?

Il est intéressant de connaître la proportion des syndiqués en regard du nombre des ouvriers organisables au moment même où commence dans toutes nos fédérations une réjouissante période de recrutement. Ce n'est pas la première fois que l'Union syndicale a cherché à l'établir; elle le fit notamment en 1919 dans une publication donnée en supplément de la *Revue syndicale*. Ces renseignements ne correspondent plus aujourd'hui à la réalité. Le nombre des syndiqués avait été établi sur la base de la statistique syndicale de 1917 et pour la comparaison avec le nombre des habitants et des personnes exerçant une profession, l'on avait tablé

sur les chiffres du recensement de 1910. La présente statistique repose sur les données les plus récentes, c'est-à-dire la statistique syndicale de 1925 et le recensement de 1920.

Pour se faire une idée de l'état des organisations syndicales, l'on peut comparer le nombre des syndiqués avec celui de la population totale, ainsi que cela se fait souvent et notamment en 1919 pour notre propre statistique. Mais, une telle comparaison ne dit en réalité pas grand'chose, car la proportion des enfants et des femmes n'exerçant pas de profession peut différer d'un pays à l'autre et d'une contrée à l'autre, ce que influe évidemment sur la proportion des syndiqués. Il est dès lors indiqué de déterminer le nombre de ceux qui exercent une activité professionnelle et d'en extraire les



groupes que l'organisation syndicale peut atteindre. L'agriculture n'entre pas en considération, le commerce non plus, celui-ci étant en majeure partie du domaine des organisations d'employés non affiliées à l'Union syndicale suisse. Notre statistique ne s'étend donc qu'aux fédérations membres de l'Union syndicale suisse. D'autre part, nous avons dû éliminer de nos calculs ceux qui, de par leurs fonctions, ne peuvent être atteints, dans la règle, par nos syndicats: chefs d'entreprises, directeurs, fonctionnaires, employés et apprentis. Il ne fut donc tenu compte comme *organisables* seuls que de ceux exerçant une activité professionnelle et figurant dans la statistique professionnelle officielle sous le nom d'*ouvrier* ou de *manœuvre*. Une exception a été faite pour les voies de communications et les administrations publiques en ceci, que là, les catégories «personnel technique subalterne» et «autre personnel subalterne» furent comprises, celles-ci étant susceptibles d'être organisées par les fédérations des cheminots, des postes, téléphones et télégraphes, ainsi que la fédération du personnel des services publics.

Les limites qui durent être fixées pour la statistique ne sont évidemment pas toujours respectées strictement dans la pratique. Le nombre de ceux qui pourraient entrer dans nos organisations n'en ressort pas moins. Il serait aussi intéressant de comparer le nombre des chefs d'entreprises, fonctionnaires et apprentis avec celui des ouvriers organisés. Nous y renonçons pour cette fois afin de donner à nos statistiques et surtout à notre tableau graphique un aspect plus simple et plus lisible.

Le plus grand défaut de notre statistique réside dans le fait que les données sur le nombre des personnes exerçant une activité professionnelle, viennent de 1920 et celui des syndiqués de 1925. On peut cependant admettre avec certitude qu'en 1920, le nombre des personnes exerçant une activité professionnelle était supérieur qu'en 1925. Car, en 1920 la situation économique était meilleure à cette époque, les fabriques travaillaient à plein rendement. Beaucoup de femmes avaient été obligées en raison de la guerre et du renchérissement à exercer une profession. Un grand nombre de ceux qui, en 1920, étaient régulièrement occupés dans l'industrie, l'ont quittée depuis; partout les renvois furent nombreux. Le nombre des entreprises soumises à la loi sur les fabriques fut moindre, par exemple, en 1925 de 642 sur 1920. Le recul du nombre des ouvriers soumis à la loi sur les fabriques n'est malheureusement pas indiqué, pas plus pour 1919 que pour 1920. Mais il est hors de doute que la diminution du nombre des ouvriers dans l'industrie et l'artisanat durant les années de crise n'a pas encore été récupérée ces dernières années. Les pourcentages indiqués dans nos tableaux sont donc en dessous de la réalité.

Une autre source d'erreurs réside en ceci, qu'il ne ressort pas suffisamment comment les membres de certaines fédérations sont répartis par branches d'industries. Dans les périodes de dépression économique, les changements de profession étant très fréquents, sans que le transfert dans une autre fédération ne soit nécessaire. Une répartition exacte par profession étant de ce fait presque impossible.

Pour toutes ces raisons, il se peut que les chiffres de nos tableaux ne soient pas absolument exacts. Ils le sont cependant suffisamment pour indiquer où se trouvent les points faibles de notre mouvement. Une comparaison entre diverses industries ne se peut faire qu'avec réserves. Car, le nombre des femmes exerçant une profession, l'importance des entreprises et d'autres facteurs qui n'ont pu être considérés ont une grande influence sur les possibilités d'organisation. Mais il est

un fait que nos tableaux expriment clairement à chaque ouvrier: C'est l'immensité de la tâche qui reste à entreprendre jusqu'à ce que nos organisations puissent exercer dans l'industrie et toute l'économie sociale une influence déterminante.

Notre tableau graphique

donnant la proportion des travailleurs organisés et non organisés.¹

Branches d'industries	Nombre de travailleurs organisés d'après notre statistique professionnelle de 1920	De ce nombre sont organisés:	
		au total	en %
1. Alimentation, boissons, tabac	42,931	5,790	13,49
2. Industrie du vêtement et du cuir	54,397	2,688	4,94
3. Industrie du bois et du bâtiment	112,320	17,468	15,55
4. Industrie textile, industrie chimique	119,736	11,520 ²	9,62
5. Arts graphiques	16,224	6,713 ³	41,38
6. Métallurgie et horlogerie	154,940	43,993 ⁴	28,39
7. Administrations publiques, établissements	43,931	8,330	18,96
8. Transports et communications	80,757	46,105 ⁵	57,09
9. Branches professionnelles diverses ⁶	7,992	1,081	23,33
	633,228	143,688 ⁷	22,69

¹ Ces chiffres ne peuvent pas prétendre à une exactitude absolue; le nombre des travailleurs occupés a été calculé sur la base de la statistique professionnelle de 1920 (il a diminué depuis); le nombre des organisés est calculé sur la base de la statistique syndicale de 1925. D'autre part, il n'a pas été possible d'obtenir des fédérations des renseignements détaillés sur la répartition professionnelle de leurs membres, de sorte que cette répartition a dû se faire d'après les données qui purent être relevées des rapports annuels.

² Dont 7663 dans la fédération du textile, 2721 dans la fédération des ouvriers à domicile et 1222 dans la fédération du personnel de l'industrie de la broderie.

³ Dont 5,500 dans la fédération des typographes et 1198 dans la fédération des relieurs. Les lithographes, ayant démissionné de l'Union syndicale suisse, ne sont plus compris dans ce nombre.

⁴ Dont 40,530 dans la fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers et 3184 dans la fédération des cheminots (ouvriers des ateliers de réparations).

⁵ Dont 33,349 dans la fédération des cheminots, 2517 dans la fédération des services publics, 8676 dans la fédération des employés des postes et télégraphes et 1563 dans la fédération du commerce, des transports et de l'alimentation.

⁶ Mines, professions libérales, arts.

⁷ L'Union syndicale suisse comptait à la fin de 1925 un total de 149,997 ouvriers syndiqués; les 6309 travailleurs qui manquent de ce total sont en majeure partie dans le commerce, qui n'a pas été englobé dans cette statistique.

La proportion des travailleurs organisés d'après le nombre des occupés dans diverses branches d'industries.

Branche professionnelle	Nombre des travailleurs	
	occupés	organisés
1. <i>Alimentation, boissons, tabac</i>	42,931	5,790
a) Horticulture, arboriculture	8,137	102
b) Meunerie	1,778	299
c) Boulangerie, pâtisserie	5,498	594
d) Chocolat, préparation du cacao	6,713	986
e) Fabrication et raffinage du sucre	411	35
f) Condenserie et préparation du lait	3,327	423
g) Boucherie, abatage, fabrication de conserves	4,063	942
h) Fab. de boissons alcooliques	1,712	1,072
i) Industrie du tabac	8,296	1,297
k) Branches profession. diverses	2,996	40
2. <i>Industrie du vêtement et du cuir</i>	54,397	2,688
a) Confection de vêtement pour hommes et femmes, couture	20,115	1,157
b) Confection de chapeaux	754	149
c) Fabrication de chaussures	12,353	977
d) Branches profession. diverses	21,175	405
3. <i>Industrie du bois et du bâtiment</i>	112,320	17,468
a) Taille de la pierre	1,542	685
b) Fabrication de ciment, chaux, gypse, pierre artificielle	8,329	177
c) Fabrication de poterie, verre et d'objets en verre	1,879	299
d) Construction de routes, ports, canalisation	20,676	970
e) Architecture et entreprises de bâtiments	28,806	2,716
f) Maçonnerie	8,940	782
g) Fabrication d'objets en gypse et en stuc	2,305	1,362
h) Vernissage et peinture décorative	5,123	1,467
i) Charpenterie	5,421	1,588
k) Menuiserie, ébénisterie, modelage	13,057	5,463
l) Branches profession. diverses	16,242	1,959
4. <i>Industrie textile, industrie chimique</i>	119,736	11,520
a) Industrie de la soie	31,258	4,019
b) Industrie du coton	31,967	3,142
c) Industrie de la laine	6,426	268
d) Industrie de la broderie	29,115	2,162
e) Fabrication de la pâte à papier, papier et carton	5,088	670
f) Industrie chimique	7,405	591
g) Branches profession. diverses	8,207	668
5. <i>Arts graphiques</i>	16,224	6,713
a) Reliure, fabrication d'articles en carton et en papier	4,422	1,213
b) Imprimerie	9,246	5,500
c) Lithographie, clicherie, photographie	2,556	—
6. <i>Métallurgie et horlogerie</i>	154,940	43,997
a) Serrurerie d'art et de bâtiment	4,892	1,000
b) Ferblanterie	3,714	2,000
c) Fonderie et construction de machines	43,460	16,011
d) Ateliers de réparation pour chemins de fer	4,575	3,184
e) Voitures à moteur, construction de wagons, de cycles	4,816	2,000

Branche professionnelle	Nombre des travailleurs	
	occupés	organisés
f) Appareils électriques	8,307	3,000
g) Industrie horlogère	44,188	10,000
h) Branches profession. diverses	40,988	6,798
7. <i>Administrations publiques, établissements</i>	43,931	8,330
a) Administrations publiques	26,481	7,520
b) Etablissements	17,450	810
8. <i>Transports et communications</i>	80,757	46,105
a) Chemins de fer, tramways, bateaux à vapeur	48,894	35,866
b) Administration des postes, télégraphes, téléphones	25,127	8,676
c) Expédition et voiturage, auto-garages, aviation	6,736	1,563
9. <i>Branches professionnelles diverses</i>	7,992	1,081
a) Mines, extraction de produits bruts	5,090	404
b) Mécaniciens-dentistes	982	241
c) Musique et théâtre	1,920	436



Les salaires des ouvriers victimes d'accidents

Jusqu'à maintenant nous n'avons regrettamment en Suisse aucune statistique des salaires, soit officielle soit privée, offrant toute garantie d'exactitude. Pour combler cette lacune, l'Office fédéral du travail publie chaque année une statistique des salaires établie sur la base des indications concernant les salaires des ouvriers victimes d'accidents qui doivent être fournies à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents. Cette statistique comporte naturellement toutes sortes de désavantages que l'Office précité ne méconnaît nullement. Nous avons en son temps, en commentant les salaires des ouvriers victimes d'accidents pendant les années 1918—1921, relevé quelques points faibles de cette statistique¹.

Depuis lors l'Office du travail a quelque peu amélioré sa statistique des salaires en soumettant ceux-ci à une comparaison avec ceux d'avant-guerre (1913). Ce fut possible sur la base des actes émanant des trois plus grandes compagnies d'assurances privées avec lesquelles furent conclus autrefois les contrats d'assurance contre les accidents. Cette documentation fut utilisée en outre pour une enquête sur les *classes d'âge* des ouvriers victimes d'accidents², laquelle présente un intérêt particulier en ce qui concerne l'exactitude de la statistique des salaires, publiée par l'Office du travail. Une des sources d'erreurs de cette statistique sur les salaires réside dans le fait que les classes d'âge et dans une certaine mesure le montant des salaires des ouvriers victimes d'accidents, peut varier d'une année à l'autre. L'enquête précitée a révélé qu'il n'est survenu de 1913 à 1923 aucun changement radical dans l'âge des ouvriers victimes d'accidents, mais qu'il subsiste néanmoins des différences qu'il y a lieu de prendre en considération. Sur 100 hommes victimes d'accidents en 1913, il y en avait par exemple 22,4 âgés de 25 à 29 ans; en 1923, par contre, seulement 17,0. Chez les femmes des mêmes classes d'âge il s'ensuivait une régression de 29,9 à 20,3%. On a constaté presque sur toute la ligne un déplacement en ce sens que les ouvriers victimes d'accidents en 1923 étaient plus âgés qu'en 1913. Ce fut le

¹ *Revue syndicale*, 1924, pages 28 et 29.

² *Informations de statistique sociale*, 1925, fascicule 3, page 95.